

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 920 du 4 février 2016 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1602440S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7392 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525376S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mars 2016:

**Debruc, Olivier**

Nigend : 145 297

Numéro de livret de solde : 8 003 255

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2016.

*Le colonel, commandant  
la gendarmerie de l'air,*  
P. AUBERT